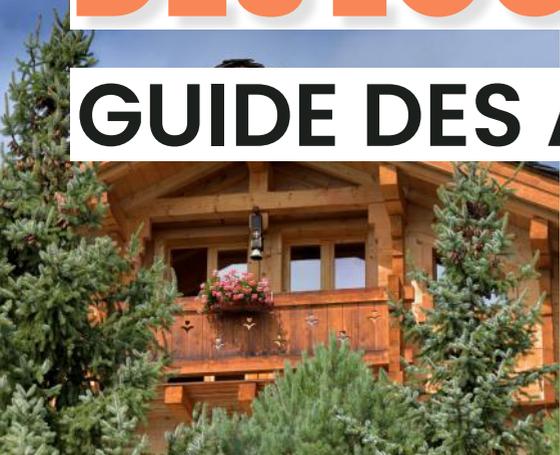


RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

GUIDE DES AIDES 2023



Pour les propriétaires occupants.

Juillet 2023

Rénovation globale

Gain énergétique supérieur à 55%



Vous réalisez plusieurs postes de travaux parmi l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, l'isolation du plancher bas, le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffages ou d'eau chaude sanitaire, l'installation d'une VMC. Découvrez-les.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

AIDES

10 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Faire réaliser un audit énergétique par un professionnel RGE Gain énergétique de 55 % Logement de plus de 15 ans 	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
+ Environ 7 000 €		Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primes-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. <small>(max 20 % du coût des travaux TTC)</small> + bonus temporaire 1000€/poste	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures Réaliser au moins 2 postes de travaux Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	Contactez CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.	
+ 1 000 € <small>(max 20 % du coût des travaux TTC)</small>	<ul style="list-style-type: none"> 35 % de gain énergétique Aide de la CCPMB accordée 		
+ TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur	
+ Prêt de : 50 000 € maximum	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Travaux éligibles : <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS Remboursement en 20 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference	

+ Si votre logement...

est actuellement classés en étiquette énergétique F ou G : 1 000 € d'aide supplémentaire	Bonus Sortie de Passoire
atteint une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux : 1 000 € d'aide supplémentaire	Bonus BBC (<i>Bâtiment Basse Consommation</i>)
300 €	Audit énergétique

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
 Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.



Travaux de rénovation par étape

Gain énergétique inférieur à 55%

Vous réalisez **1, 2 ou 3 types de travaux** (remplacement de quelques fenêtres, isolation de la toiture seule...), des aides peuvent également vous être attribuées. À retrouver ci-dessous.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

AIDES	<p>À partir de 40 €/m² pour l'isolation des murs extérieur <i>Pour les autres travaux, reportez-vous au tableau ci-dessous.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Logement de plus de 15 ans 	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	
	<p>Exemple : À partir de 8 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i></p>		<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primes-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html </p>	
	<p>2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC) + bonus temporaire 1 000 €/poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures Réaliser au moins 2 postes de travaux Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	<p>Contacteur CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.</p>	
	<p>1 000 € (max 20 % du coût des travaux TTC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> 35 % de gain énergétique Aide de la CCPMB accordée 		
<p>+ TVA RÉDUITE</p>	<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	/	<p>Calculée sur le devis de votre entrepreneur</p>	
<p>+ CRÉDIT 0 %</p>	<p>Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 15 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referance</p>	

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov !

	<p>VMC</p> <p>Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux</p> <p>1 500 €</p>	<p>Isolation</p> <p>Isolation des fenêtres / parois vitrées en simple vitrage</p> <p>40 €/équipement</p> <p>Isolation des murs par l'extérieur (100m² maximum)</p> <p>40 €/m²</p> <p>Isolation des toitures terrasses</p> <p>40 €/m²</p>
	<p>ECS</p> <p>Chauffe-eau solaire</p> <p>2 000 €</p> <p>Chauffe-eau thermodynamique</p> <p>400 €</p>	
		<p>Isolation des murs par l'intérieur</p> <p>15 €/m²</p> <p>Isolation des rampants/combles</p> <p>15 €/m²</p>

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Changement du système de chauffage

Bénéficier d'aides locales et nationales pour changer d'appareil de chauffage. Elles peuvent se cumuler aux autres subventions présentées auparavant.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Appareil de chauffage au bois

Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois	2 000 € (max 50 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
	+			
	À partir de 190 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
	+			
	4 000 €	Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	OU			
	3 000 €	Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	OU			
1 500 €	Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*			
OU				
1 000 €	Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*			
OU				
800 €	Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*			
+				
1 000 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
 Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

ACTUELLEMENT,
VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ
INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	2 000 € (max 50 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr
	+		
	À partir de 530 €	Professionnel RGE*	
	+		Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr
	4 000 €	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	
OU			
4 000 €	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
OU			
2 000 €	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		



+	1 000 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »
---	----------------	---	---



OU

GAZ	À partir de 380 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
------------	--------------------------	--------------------	---



+	1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35
OU	1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44



Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

**Chaudière
Fioul**

<p>Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois</p>	<p>1 000 € (max 20% du coût des travaux TTC)</p> <p>+</p>	<p>Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage</p>	<p>Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ Fonds Air TRANSITION FIOUL</p>	<p></p>
	<p>À partir de 190 €</p> <p>+</p>	<p>Professionnel RGE*</p>	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ simulation-prim-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	<p></p>
	<p>4 000 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	<p></p>
	<p>3 000 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>1 500 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>1 000 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>600 €</p>	<p>Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez
des questions, contactez
le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT,
VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ
INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

suite
Chaudière
Fioul

Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	1 000 € (max 20% du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/	
	+ 500 € bonus énergie renouvelable			
	+ À partir de 2 500 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ • simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
	+ 4 000 €	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	OU 4 000 €	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
	OU 2 000 €	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ 

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

suite **Chaudière Fioul**

OU	GAZ	À partir de 380 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
		+		
		1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35
		OU		
		1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44



Tout type de travaux

OU	Chauffage électrique (chaudière électrique, radiateurs électrique,...)	1 000 € (max 20% du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 
	+			
	TVA réduite		/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur
	+			
	CRÉDIT 0 %	Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Remboursement en 15 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference



Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Pour plus d'infos



ccpmb.fr

energiehabitat@ccpmb.fr

04 50 90 49 55

(du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h
et vendredi : 8h30-12h)

un service de



avec le soutien de

